



## Pauvreté et précarité professionnelle des Lorraines :

l'enjeu des mobilités

La pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. Des éléments indiquent que cette réalité est plus accentuée en Lorraine. Ce phénomène est lié à des taux d'activité et d'emploi nettement plus faibles que ceux des hommes, ainsi qu'à une charge familiale plus lourde surtout quand elles sont à la tête d'une famille monoparentale. D'autre part, lorsqu'elles ont un emploi, elles cumulent deux handicaps, un salaire horaire moindre et des temps partiels plus importants. Il en résulte une surreprésentation féminine dans les bas salaires lorrains : parmi les 156 900 individus à bas salaire annuel en 2007, 60% sont des femmes. Toutefois, les bas salaires des femmes sont plus souvent associés à des longues durées annuelles d'emploi et à des contrats pérennes. Ces deux caractéristiques positives jouent paradoxalement comme autant de facteurs de pérennisation de la pauvreté. Localisés essentiellement dans les zones de Nancy, Thionville et Metz, ces bas salaires féminins sont proportionnellement plus concentrés dans la zone frontalière du nord de la Lorraine. Au contraire, les zones d'emploi de Nancy et Metz réservent une moindre surexposition des femmes aux bas salaires. À grands traits, ces femmes à bas salaire sont jeunes (43% ont entre 16 et 29 ans), disposent d'un contrat à longue durée et à temps partiel dans les secteurs de l'éducation, santé et action sociale ou du commerce, et elles «privilégient» des emplois de proximité. En fait, se limiter à des navettes plus courtes que leurs homologues masculins est une contrainte qui pèse vraisemblablement sur les niveaux de salaires féminins. Ceci met en exergue l'enjeu de la mobilité des femmes.



**A** lors que la crise actuelle risque de faire plonger de nombreuses familles et personnes dans la pauvreté en Lorraine, il est important de mieux cerner la fréquence, l'intensité et les caractéristiques de la pauvreté-précarité. Si percevoir un bas salaire n'implique pas forcément la pauvreté, il en est néanmoins l'une des composantes principales. En 2007, la Lorraine comptait 21,6% de bas salaires parmi ses salariés. En termes de taux, ceci la place en 7<sup>ème</sup> position sur les 22 régions métropolitaines, au-dessus de la moyenne nationale, sachant que ce taux varie de 18,5% en Île-de-France jusqu'à 26,7% en Corse. En position intermédiaire, la Lorraine se situe au

niveau des régions Poitou-Charentes ou Midi-Pyrénées. Par ailleurs, ces emplois à bas salaire sont majoritairement occupés par les femmes.

### Des taux de pauvreté plus élevés pour les femmes

Dans l'Hexagone, le taux de pauvreté est de 13,2% en 2007. La pauvreté des femmes y est supérieure à celle des hommes et ce différentiel varie au cours du cycle de vie. En Lorraine, le taux de pauvreté de la population est de 14,1% et le même phénomène relatif au genre et à l'âge se produit vraisemblablement. La

«sur-pauvreté» des femmes est donc plus aiguë aux périodes de conciliation entre la maternité et la vie professionnelle (30-49 ans), puis au cours de la seconde phase de retraite qui coïncide fréquemment avec une situation de veuvage. Ces phénomènes trouvent donc leur explication au croisement des caractéristiques de l'activité économique des femmes et des compositions des ménages et des familles.

## Une moindre insertion féminine dans l'activité économique

Côté activité économique d'abord, les femmes sont en retrait des hommes, à tous les âges, tout particu-

lièrement en Lorraine. Elles ont par exemple un taux d'emploi de 71,4% entre 25 et 54 ans en 2006, contre 86,1% chez leurs homologues masculins, soit un désavantage de 14,7 points contre 12,0 au niveau national. Ceci est un premier déterminant de leur plus forte confrontation à la pauvreté. Toutefois, cette plus faible activité joue très différemment selon la composition familiale.

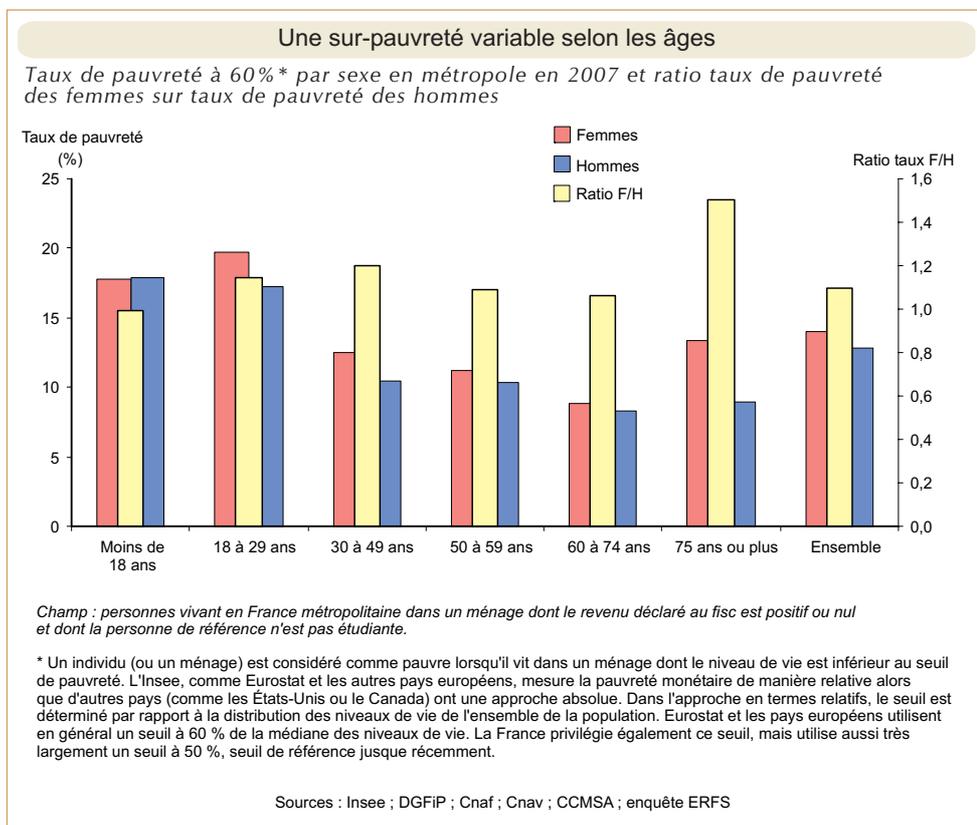
## 84% des chefs de famille monoparentale sont des femmes

L'essentiel des 978 000 ménages lorrains en 2006 est composé de 309 000 personnes seules et de 650 000 familles, dont près de

85 000 familles monoparentales. Les personnes seules et les chefs de famille monoparentale peuvent être répartis en trois grandes catégories en termes d'activité : actifs occupés, retraités, autres inactifs et chômeurs. La proportion de femmes est variable, supérieure à la parité dans tous les groupes, à l'exception de celui des actifs occupés.

Du côté des 568 000 familles avec ou sans enfant(s), autres que monoparentales, l'activité est répartie asymétriquement au sein des couples. Si les deux conjoints travaillent dans 44,5% des cas, les couples composés d'une femme qui travaille et d'un homme dans une autre situation sont peu fréquents (7,6%), alors que la situation inverse a une plus forte occurrence (18,1%).

Ainsi, en famille, avec ou sans enfant(s), l'inactivité des femmes est fréquemment compensée par l'activité du conjoint, ce qui a tendance à réduire les risques de pauvreté du ménage, et donc de chacun des conjoints. Au contraire, dans la situation de chef de famille monoparentale, que les femmes rencontrent nettement plus fréquemment que les hommes, l'absence de revenus d'activité se traduit quasi systématiquement par la pauvreté du ménage. Et dans le cas des personnes isolées, c'est-à-dire des ménages d'une seule personne, les femmes sont plus fréquemment en situation défavorable en termes d'activité et/ou de revenus, en l'occurrence au chômage, en inactivité ou en retraite.



## Moins d'emploi et d'activité pour les femmes en Lorraine

	Hommes	Femmes	Écart femmes/hommes	Écart femmes/hommes en France
<b>Taux d'emploi (%)</b>				
15 à 24 ans	38,6	30,0	-8,6	-7,4
25 à 54 ans	86,1	71,4	-14,7	-12,0
55 à 64 ans	36,9	30,8	-6,1	-6,0
<b>Ensemble</b>	<b>68,0</b>	<b>56,3</b>	<b>-11,7</b>	<b>-9,9</b>
<b>Taux d'activité (%)</b>				
15 à 24 ans	48,5	39,5	-9,0	-7,9
25 à 54 ans	93,7	81,1	-12,6	-10,1
55 à 64 ans	39,9	33,9	-6,0	-6,3
<b>Ensemble</b>	<b>75,3</b>	<b>64,8</b>	<b>-10,5</b>	<b>-8,8</b>

Source : Insee, recensement de la population 2006

**Le taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

**Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

## Pauvreté du ménage et bas salaires individuels

Lorsqu'elles sont actives occupées, en tant que personne seule ou chef de famille monoparentale, la perception de plus faibles revenus individuels est une autre cause de la sur-pauvreté des femmes. En Lorraine en 2006, pour les salariés à temps complet, l'écart de salaire horaire hommes/femmes était voisin de 16%. À cet écart horaire viennent s'ajouter des conditions de travail moins favorables, telles que le temps partiel, avec pour conséquence que les femmes se retrouvent plus fréquemment en situation de percevoir des bas salaires. Ce phénomène a une dimension économique et territoriale à analyser.

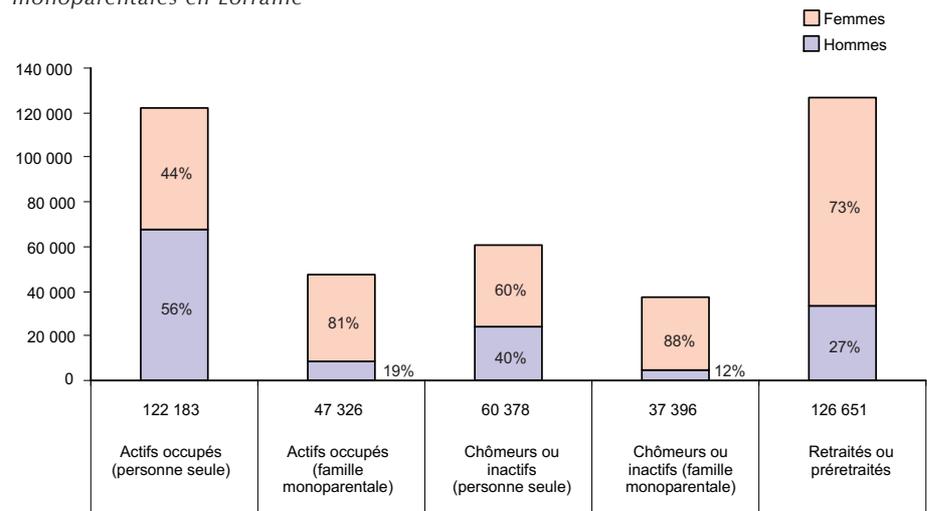
Il faut cependant garder à l'esprit qu'avoir un bas salaire n'implique pas nécessairement la pauvreté, attendu que cette dernière est définie au niveau du ménage et prend en compte toutes les ressources financières. Ainsi, une personne percevant un bas salaire peut dépasser le seuil de pauvreté grâce à des revenus complémentaires telles que des prestations importantes ou du fait des revenus d'activité du conjoint. Toutefois, parmi les travailleurs pauvres salariés, plus de 70% ont un salaire inférieur au seuil de bas salaire.

## Les femmes lorraines très concernées par les bas salaires

En 2007, 156 900 Lorrains ont perçu un bas salaire. Parmi eux, 60% sont des femmes, soit un peu plus que la moyenne nationale de 57,5%. Peu variable entre départe-

### Plus de femmes seules en situation de chômage et d'inactivité

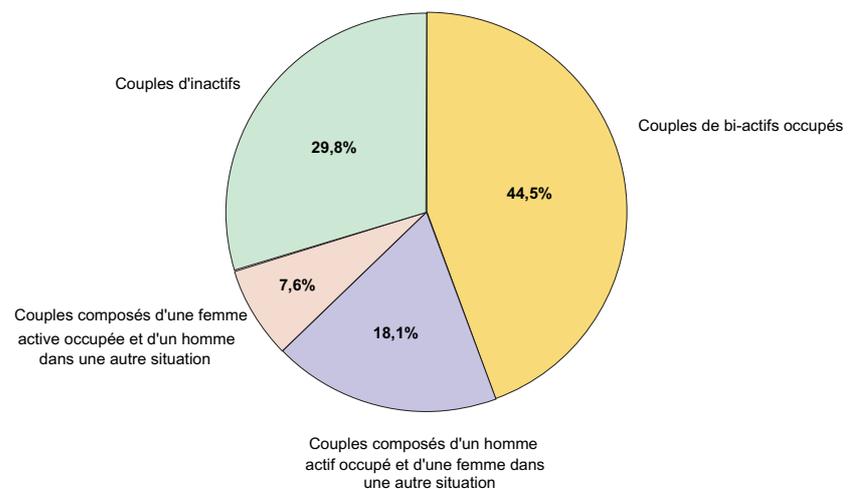
Caractéristiques (activité, genre) des ménages de personnes seules et des familles monoparentales en Lorraine



Source : Insee, recensement de la population 2006

### Les deux conjoints travaillent dans près d'un couple sur deux

Répartition des familles (hors monoparentales) selon l'activité des deux conjoints en Lorraine



Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

## Concept et mesure des salaires

Dans cette étude, le salaire observé est le salaire net total qu'un individu perçoit au cours d'une année. Ceci renvoie au concept de revenu salarial. Pour déterminer si l'individu est à bas salaire ou non, l'ensemble des salaires qu'il a perçus sur l'année est comparé au seuil de bas salaire. **Le seuil de bas salaire** correspond à 60% de la médiane des salaires nets totaux observés au niveau national. Les salariés à bas salaire sont alors ceux dont le salaire net annuel est inférieur au seuil de bas salaire.

La source utilisée dans cette approche est la source Déclarations Annuelles de Données Sociales (Dads) 2007. Le champ de l'exploitation couvre l'ensemble des employeurs et des salariés, à l'exception des agents de l'État, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extraterritoriales. En revanche, sont comprises les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière. Sont inclus également les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Pour l'Insee, les Dads permettent de produire des statistiques économiques sur les salaires et l'emploi. Les fichiers issus de cette source produisent deux types d'informations. En premier lieu, les Dads contiennent des mentions générales sur l'établissement dont son adresse, ce qui permet d'étudier l'emploi au lieu de travail. En deuxième lieu, elles comprennent des observations particulières à chaque salarié dont son adresse, ce qui permet de compléter les analyses sous l'angle du lieu de résidence.

Dans le cadre de cette étude et de cette source, l'analyse des bas salaires se limite donc à ceux perçus dans les établissements situés sur le territoire lorrain, à l'exception de l'encadré sur les salaires frontaliers.

ments, la situation est plus contrastée au niveau des zones d'emploi, de 57% à Nancy jusqu'à 63% à Sarreguemines, et davantage encore au niveau des cantons, de 53% dans le canton de Forbach à 69% dans celui de Fénétrange. Cette surreprésentation des femmes parmi les individus à bas salaire s'observe alors que les femmes sont minoritaires, à hauteur de 45%, dans l'emploi salarié.

### Le sillon lorrain principal pourvoyeur des bas salaires

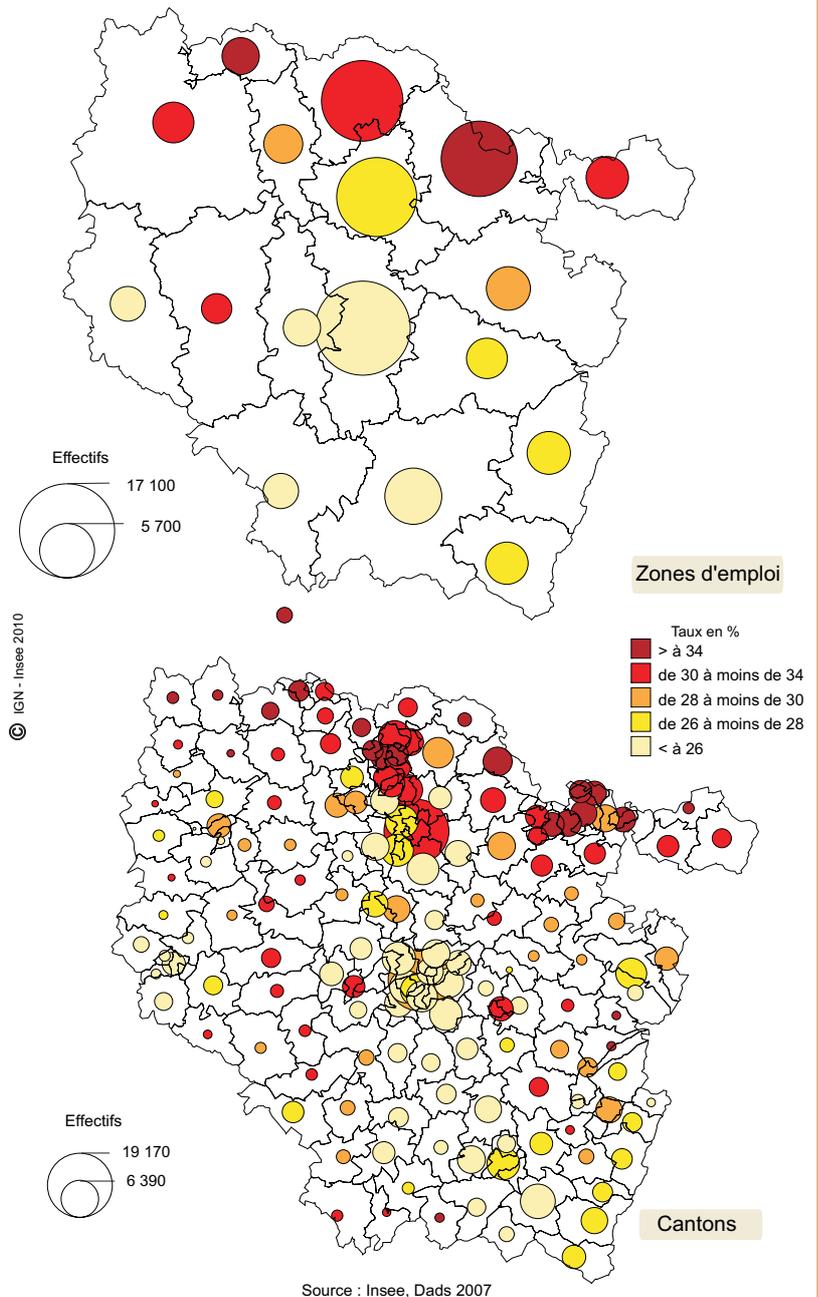
Les bas salaires féminins sont concentrés à 45% sur les trois zones d'emploi de Nancy, Thionville et Metz, et aux deux tiers en ajoutant les zones d'emploi du Bassin Houiller et d'Épinal. À l'échelle cantonale, 35 cantons lorrains regroupent la moitié des 93 900 bas salaires féminins. Il s'agit en premier lieu des cantons de Metz, Nancy, Thionville, Sarreguemines et de leurs cantons limitrophes comme Maizières-lès-Metz, Bouzonville, Vandœuvre-lès-Nancy, et aussi des cantons de Freyming-Merlebach, Remiremont, Épinal et Sarrebourg. Ces constats sont identiques pour les effectifs masculins à bas salaires, hormis une contribution moindre des zones d'emploi du Bassin Houiller et d'Épinal.

### Une bande frontalière plus concernée par les bas salaires féminins

Si la zone d'emploi de Nancy est la première source d'effectifs féminins à bas salaire, le taux de bas salaires parmi les femmes y est le plus faible, à hauteur de 24,5%. Les taux de bas salaires féminins sont les plus élevés dans les zones d'emploi frontalières, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. Cette divergence est observable également au niveau des cantons où la concentration des bas salaires sur les frontières du nord de la région est plus prononcée pour les femmes que pour les hommes. Ce constat doit conjointement être mis en regard du phénomène frontalier (cf. Encadré «Les salaires perçus dans les pays frontaliers»).

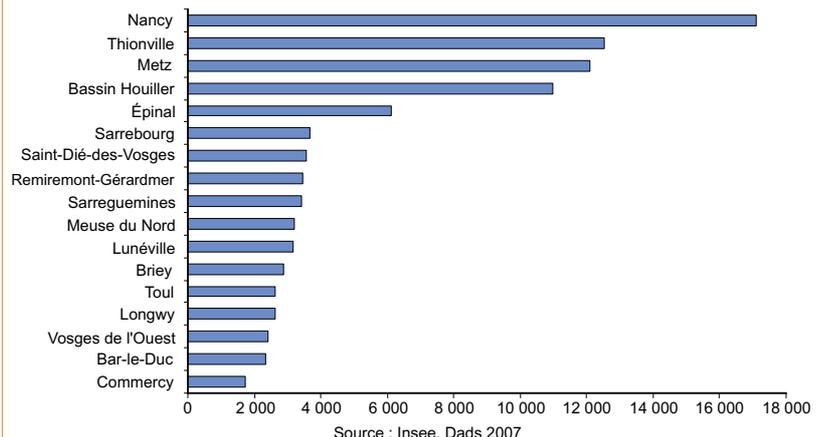
## Les zones d'emploi de Longwy et du Bassin Houiller peu favorables aux salaires féminins

Effectifs et taux de bas salaires féminins par zone d'emploi et canton au lieu de résidence en 2007



## Plus de 17 000 femmes à bas salaires à Nancy

Effectifs de bas salaires féminins au lieu de résidence



## Une surexposition aux bas salaires variable territorialement

Le constat précédent d'une répartition géographique différente des bas salaires féminins et masculins trouve sa source dans deux phénomènes articulés. D'une part les femmes sont plus ou moins présentes dans les tissus productifs des territoires. D'autre part, le rapport entre le taux de bas salaires féminin et le taux de bas salaires

masculin, constamment supérieur à 1, est lui aussi variable selon les territoires (cf. Encadré «Indicateur de surexposition des femmes aux bas salaires»).

En moyenne régionale, les taux de bas salaires féminin et masculin sont respectivement de 28,3% et 15,4%. L'indicateur de surexposition est donc supérieur à 1,8 au niveau régional, avec une faible variabilité entre les quatre départements. Au niveau des zones d'emploi, l'indicateur est supérieur à 2 dans les zo-

nes de Sarreguemines, Sarrebourg, Briey, Thionville, Commercy, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont-Gérardmer et du Bassin Houillier. Les zones d'emploi plus tertiaires de Nancy et Metz ont un profil moins pénalisant pour les femmes avec un taux de surexposition des femmes aux bas salaires de 1,5 et 1,7 respectivement. De même, les cantons urbains comme Nancy, Épinal et Verdun ont des taux inférieurs à 1,5. A contrario, le taux est voisin de 3 dans les cantons de Fénétrange, Brouvelieures et Bulgnéville.

### Indicateur de surexposition des femmes aux bas salaires

Le taux de salariés à bas salaire correspond au nombre de salariés à bas salaire rapporté à l'ensemble des salariés. Le taux de bas salaires féminin correspond au nombre de femmes salariées à bas salaire rapporté à l'ensemble des femmes salariées.

$$I = \frac{\text{Nombre de bas salaires féminins} / \text{Nombre de salariées féminins}}{\text{Nombre de bas salaires masculins} / \text{Nombre de salariés masculins}}$$

$$I = \frac{\text{Nombre de bas salaires féminins}}{\text{Nombre de bas salaires masculins}} \times \frac{\text{Nombre de salariés masculins}}{\text{Nombre de salariées féminins}}$$

Selon cet indicateur, les femmes sont surexposées aux bas salaires si leur taux de bas salaires est supérieur à celui des hommes. Cet indicateur permet de mesurer l'intensité des bas salaires féminins en gommant l'effet de structure lié à la plus forte présence des hommes dans l'emploi salarié.

## Des bas salaires féminins induits par les structures sectorielles

Certains secteurs surexposent particulièrement les femmes aux bas salaires en Lorraine. Il s'agit de l'industrie automobile, des industries agricoles et alimentaires, de l'énergie, des industries des biens intermédiaires, du commerce ou en-

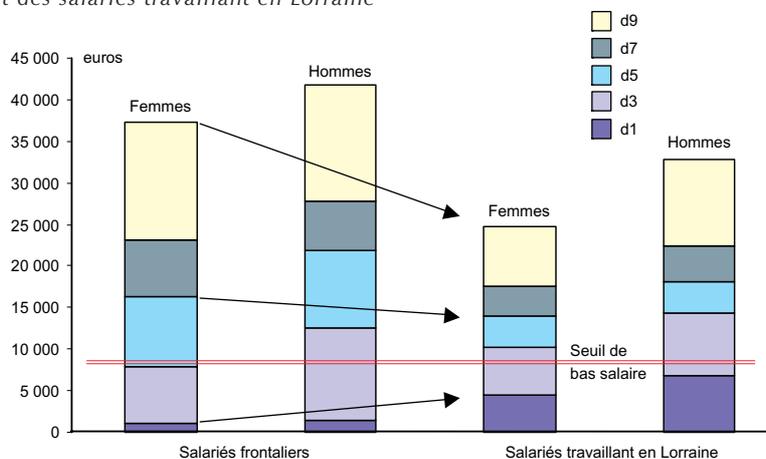
### Les salaires perçus dans les pays frontaliers

En 2006, parmi les 31 100 femmes résidentes lorraines ayant travaillé au moins un mois au Luxembourg, près de 34,5% ont perçu des bas revenus salariaux au cours de cette même année, c'est-à-dire moins de 9 774 euros net. Du côté des 55 500 hommes également concernés, le taux de bas salaires atteint à peine 26,5%, ce qui révèle une surexposition des femmes aux bas salaires dans l'emploi frontalier également. Les faibles durées annuelles d'emploi sont clairement en cause en concentrant l'essentiel des bas salaires. Alors que la majorité des salariées à bas salaires ont travaillé moins de 3 mois dans l'année, 90% de celles ayant reçu une rémunération annuelle supérieure au seuil de bas salaire ont travaillé pendant une durée de 12 mois. Globalement, les bas salaires sont plus fréquents parmi les frontaliers vers le Luxembourg que parmi les salariés travaillant dans les entreprises lorraines, c'est-à-dire 28,3% chez les femmes et 15,4% chez les hommes. Par ailleurs, le degré de surexposition des femmes frontalières aux bas salaires ( $34,5\%/26,5\% = 1,3$ ) y est moindre que celui observé dans l'emploi régional ( $28,3\%/15,4\% = 1,8$ ).

La distribution des salaires annuels y est aussi nettement plus dispersée vers le haut. La moitié des frontalières lorraines au Luxembourg perçoivent plus de 16 298 euros, alors que ce seuil est de 13 980 euros chez celles travaillant en Lorraine. Quant aux 10% les mieux rémunérées, elles dépassent les rémunérations annuelles de 37 224 euros, contre 24 678 euros pour celles employées dans la région. Ce phénomène de forte dispersion des rémunérations frontalières s'observe aussi chez les hommes.

### Forte dispersion des salaires frontaliers au Luxembourg

Déciles de salaires annuels des salariés frontaliers au Luxembourg et des salariés travaillant en Lorraine



**Note de lecture :** 10% des femmes travaillant en Lorraine perçoivent moins que 4 488 euros (d1), 50% plus que 13 980 euros (d5) et 10% plus de 24 678 euros (d9).

Sources : IGSS, données 2006 ; Insee, Dads 2007

Le constat de faibles salaires chez les femmes frontalières au Luxembourg doit être considéré à la lumière des courtes durées d'emploi annuelles observées. Il est probable que ces résidentes lorraines ont cumulé un emploi au Luxembourg avec un autre sur le territoire régional, sans que cette multiactivité puisse être détectée à l'aide des sources statistiques disponibles. Symétriquement, bien que dans une moindre ampleur, les bas salaires des femmes employées dans les entreprises lorraines des zones frontalières peuvent être complétés pour certaines par des emplois et des revenus frontaliers.

Enfin, le risque de percevoir un bas salaire est plus fort parmi les frontaliers tous pays de travail confondus, au-delà du seul Luxembourg. Les proportions des catégories d'ouvriers spécialisés, d'ouvriers qualifiés, d'employés et d'agents de catégorie C de la fonction publique y sont plus élevées que dans l'emploi régional. En revanche, le temps partiel y est moins répandu, surtout dans l'emploi frontalier masculin. Par ailleurs, l'emprise du travail frontalier est assez concentrée territorialement. Une vingtaine de cantons où résident 18,5% des actifs occupés concentrent 73% des frontaliers. Dans ces 20 cantons, le taux de frontaliers parmi les actifs occupés varie de 20% à Florange jusqu'à 54% à Fontoy.

core des transports. Conjugué à la structure de l'activité des emplois salariés dans les zones d'emploi, ceci permet d'expliquer partiellement la variabilité de la surexposition féminine par zone d'emploi présentée ci-dessus. Par exemple, le secteur des industries intermédiaires représente 18% à 20% de l'emploi salarié dans les zones d'emploi de Remiremont-Gérardmer ou de Saint-Dié-des-Vosges, il y est d'ailleurs le premier employeur, alors qu'il ne représente que 6% voire 3% pour les zones d'emploi de Nancy et de Metz. Or au niveau régional, c'est l'un des secteurs qui possèdent le plus fort taux de surexposition, son impact pèsera d'autant plus sur les deux zones d'emploi vosgiennes.

A contrario, le secteur des services aux entreprises est un des secteurs qui connaissent le plus faible taux de surexposition. Il est le plus présent dans les zones d'emploi de Nancy et de Metz avec pour conséquence que ces deux zones d'emploi bénéficient davantage du moindre taux de surexposition. Autre effet structurel favorable à Nancy, le secteur de l'éducation, santé, action sociale, le moins exposé en Lorraine aux bas salaires féminins, est très présent dans cette zone. À Thionville, la surexposition des femmes aux bas salaires est forte. Cette zone cumule des parts importantes dans les secteurs surexposés comme l'industrie automobile ou l'énergie et des poids en deçà de la moyenne dans les secteurs les moins surexposés, en particulier dans le secteur de l'éducation, santé, action sociale.

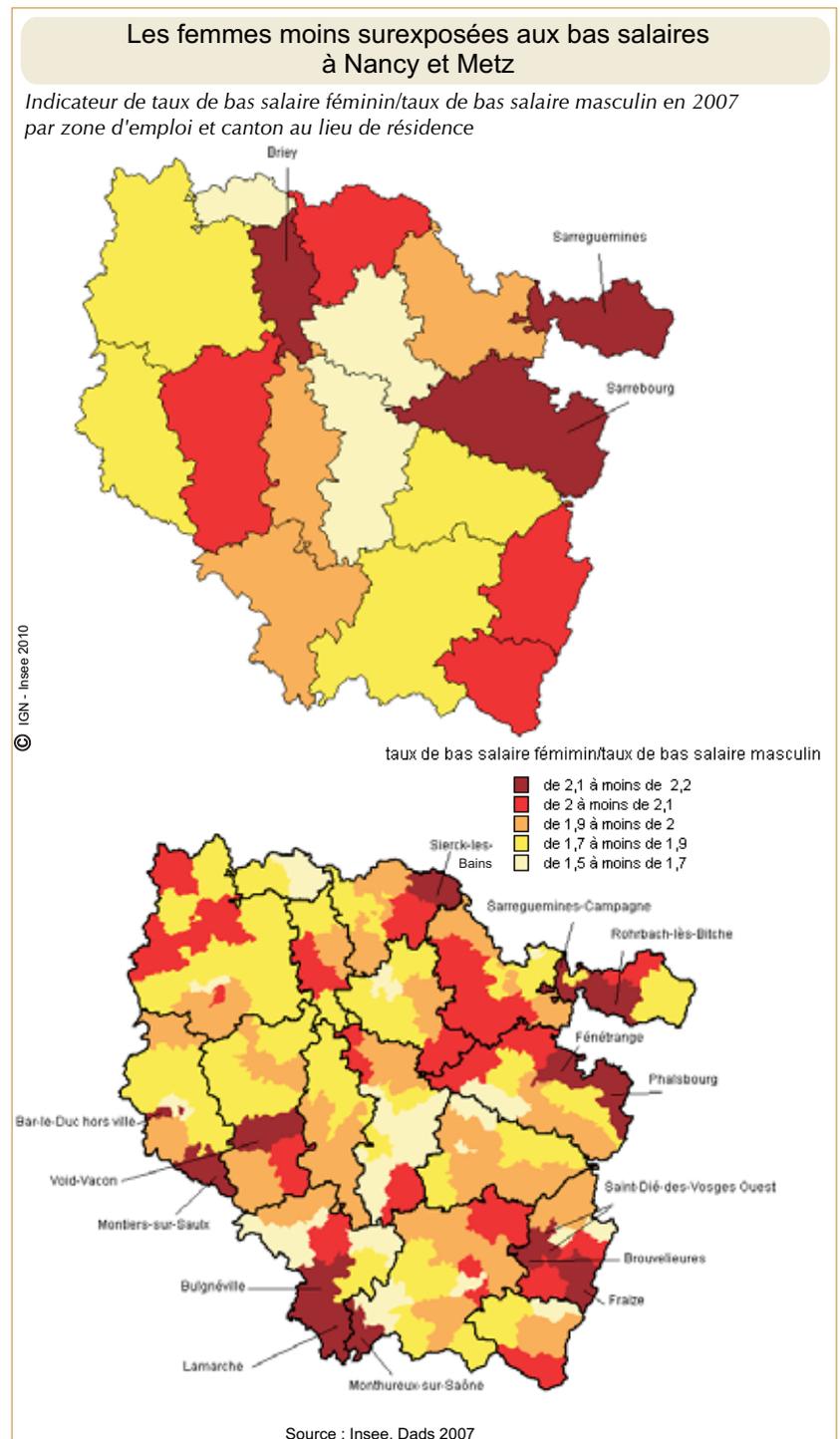
### Des femmes jeunes à bas salaires dans les zones tertiaires

La moyenne d'âge des personnes concernées par les bas salaires en Lorraine est un peu plus élevée que la moyenne nationale. Par ailleurs, la répartition des hommes et des femmes par tranche d'âge est inégale en Lorraine. Si 20% des femmes percevant des bas salaires sont concentrées dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans, c'est le cas de 12% pour les hommes. En revanche, 57% des hommes à bas sa-

laire font partie de la tranche d'âge des 16 à 29 ans, contre 43% des femmes.

De plus, ces répartitions varient suivant le profil des zones d'emploi. Les zones d'emploi tournées vers le tertiaire affichent les plus fortes concentrations de femmes à bas salaire dans la tranche des 16 à 29 ans. C'est le cas notamment de Nancy, où 51% des femmes à bas salaire sont dans cette tranche d'âge, puis Metz ou encore Épinal, alors que la proportion est de 37% à Commercy. Au niveau des cantons,

se démarquent également, par une prépondérance de la tranche d'âge 16 à 29 ans, la ligne Thionville, Metz, Pont-à-Mousson, Nancy ainsi que les cantons de Sarrebourg, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Gérardmer, Épinal, Toul, Bar-le-Duc et Verdun. La tranche d'âge des 40 à 49 ans concentre davantage les bas salaires féminins dans les zones d'emploi marquées par les industries traditionnelles comme Sarreguemines, le Bassin Houiller ou encore Thionville, et les cantons de Sarreguemines, Freyming-Merle-



bach, Saint-Dié-des-Vosges ou encore Moyeuvre-Grande.

### La moitié des bas salaires composée de temps partiels

Quel que soit le sexe, les temps partiels expliquent une part non négligeable des bas salaires, particulièrement en Lorraine. Ils représentent en effet 47% des bas salaires alors qu'ils ne comptent que pour 19% de l'ensemble des salariés. En comparaison à une moyenne nationale de 41,5%, la Lorraine est la région française où le taux de temps partiel parmi les bas salaires est le plus élevé.

Cependant ce taux connaît une disparité importante entre les femmes et les hommes. Les femmes lorraines percevant un bas salaire et étant à temps partiel sont deux fois plus nombreuses que leurs homologues masculins. Par ailleurs, la concentration par secteur d'activité des emplois à temps partiel et à bas salaire est plus importante pour la main-d'œuvre féminine. La moitié des femmes à temps partiel ont un emploi dans le commerce, partagées entre grandes surfaces à prédominance alimentaire et magasins de détail hors alimentation, ou bien dans le secteur de l'éducation, santé et action sociale. Les emplois à temps partiel des hommes sont moins concentrés : les trois secteurs des services aux particuliers, dont hôtels et restaurants, du commerce et de l'éducation, santé et action sociale en regroupent la moitié.

### Des bas salaires durables pour les femmes

Qu'il soit un choix ou une obligation, le temps partiel des femmes est associé à une certaine stabilité contractuelle : 60% des femmes à bas salaire et à temps partiel ont connu une durée de travail annuelle d'au moins 270 jours et elles sont dans les mêmes proportions à bénéficier d'un contrat de travail à durée indéterminée. En comparaison, seules 10% des femmes à bas salaire et à temps complet ont pu profiter d'une durée de travail au moins

égale à 270 jours, et 30% ont disposé d'un contrat à durée indéterminée.

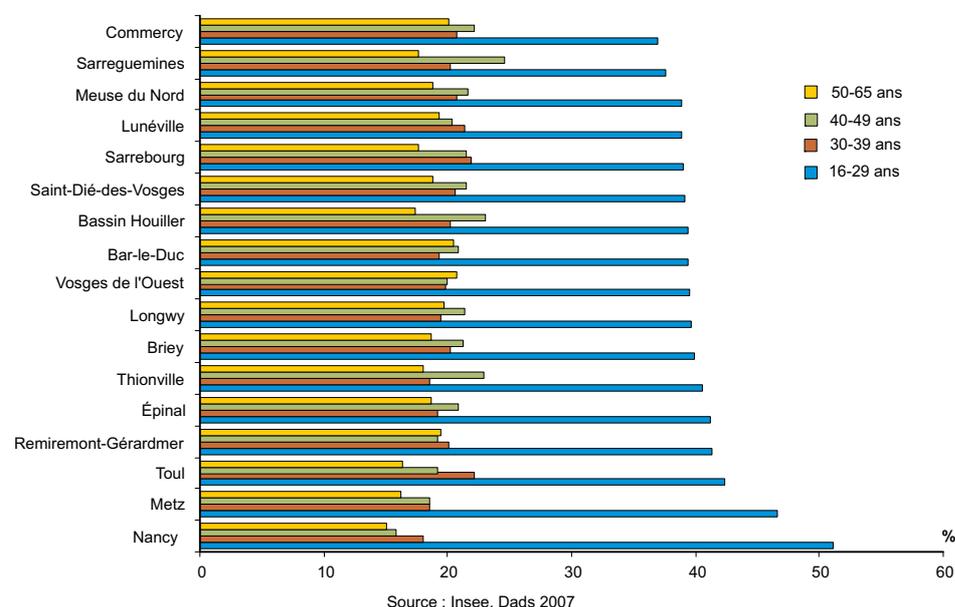
Si la répartition suivant la durée annuelle est quasiment identique pour les salariés des deux sexes, la situation est différente parmi les salariés percevant un bas salaire. Les bas salaires masculins sont majoritairement liés à des périodes annuelles courtes, ce qui n'est pas le cas pour les femmes. En effet, 40% des femmes percevant un bas salaire ont travaillé plus de 270 jours

dans l'année, en majorité dans le domaine de l'éducation, santé, action sociale puis dans le commerce, alors que cette proportion est deux fois moindre pour les hommes. A contrario, si 40% des hommes de cette catégorie ont travaillé moins de 90 jours, en majorité dans l'intérim, c'est le cas de 25% des femmes.

La fréquence des contrats de courte durée annuelle chez les individus à bas salaire va logiquement de pair avec une sous-représentation des

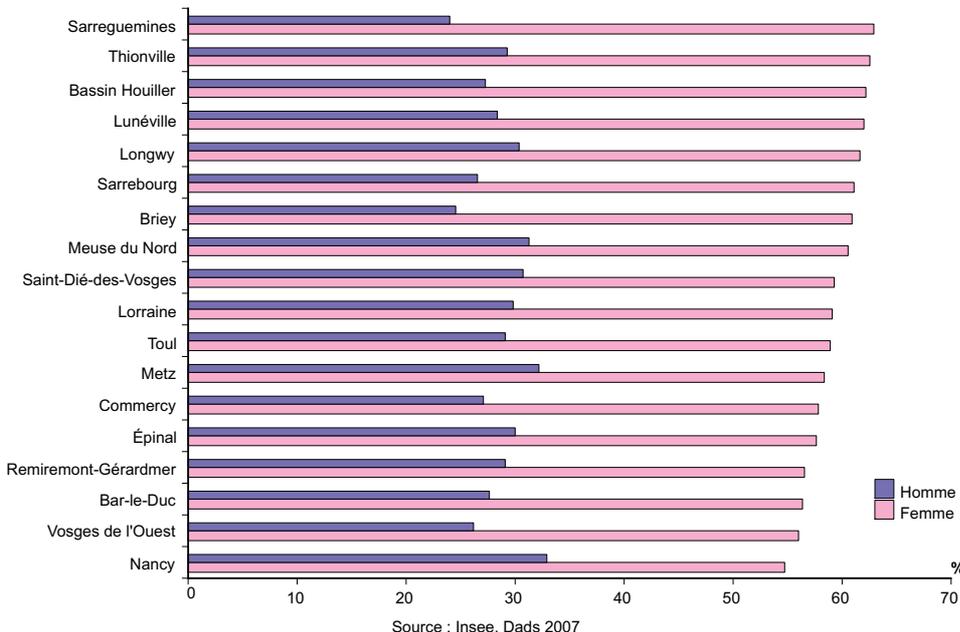
### Des profils territoriaux diversifiés pour les femmes à bas salaire

Répartition par tranche d'âge des effectifs de femmes à bas salaire au lieu de résidence



### Le poids du temps partiel dans les bas salaires féminins

Part du temps partiel parmi les bas salaires par zone d'emploi



contrats à durée indéterminée (CDI). En effet, parmi les bas salaires, seuls 45% d'entre eux sont des CDI alors qu'ils représentent 70% de l'ensemble de salariés. Mais, tandis que la moitié des femmes à bas salaire possèdent un CDI, un tiers des hommes en sont détenteurs. Si l'on ajoute les contrats à durée déterminée (CDD), 80% des femmes à bas salaire sont regroupées. Pour arriver à un tel taux chez les hommes, il faut regrouper les CDD et les contrats de travail temporaire. Ceci traduit la pérennisation des bas salaires chez les femmes. Néanmoins, les femmes ont un salaire horaire moindre que celui des hommes. Et l'écart se creuse sur le champ des CDI : alors que 36,6% des femmes dans cette situation perçoivent un salaire horaire compris entre 1,2 et 2 fois le SMIC, c'est le cas de 54,5% des hommes.

### Des emplois de proximité pour les femmes

En Lorraine, les femmes optent pour un travail plus proche de leur lieu de domicile que les hommes. On enregistre le même phénomène sur le champ des individus à bas salaire. Le trajet journalier médian est de 6,8 km pour les femmes à bas salaire alors qu'il est de 8,8 km pour les hommes dans la même situation. Les temps de trajet vont de pair : ainsi le temps de trajet médian est de 14 mn pour les femmes alors qu'il atteint 17 mn pour les hommes. Même si la différence est moindre, une différence est perceptible entre les femmes percevant un bas salaire et celles percevant un salaire supérieur. Ces dernières effectuent une distance médiane de 7,9 km pour un temps médian de 16 mn.

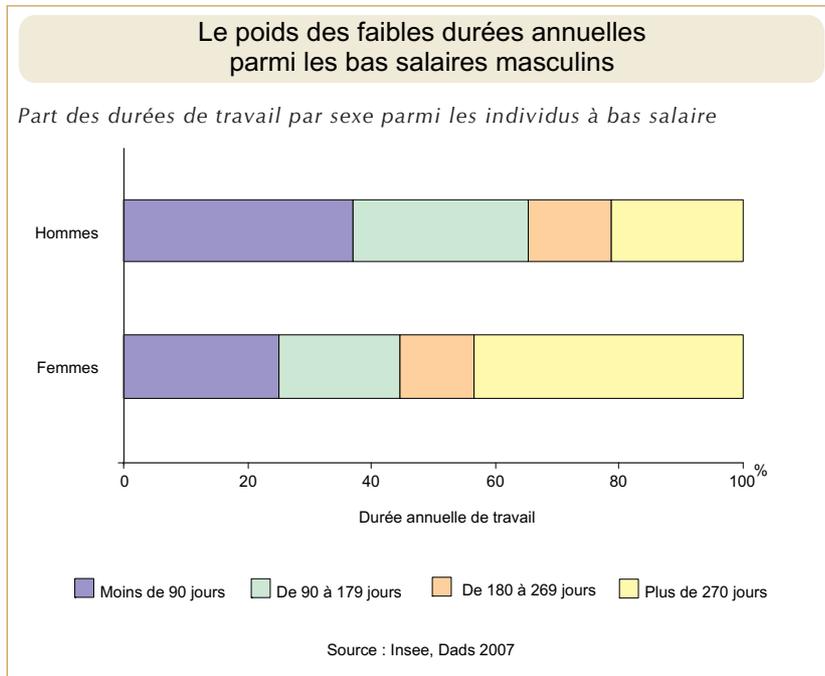
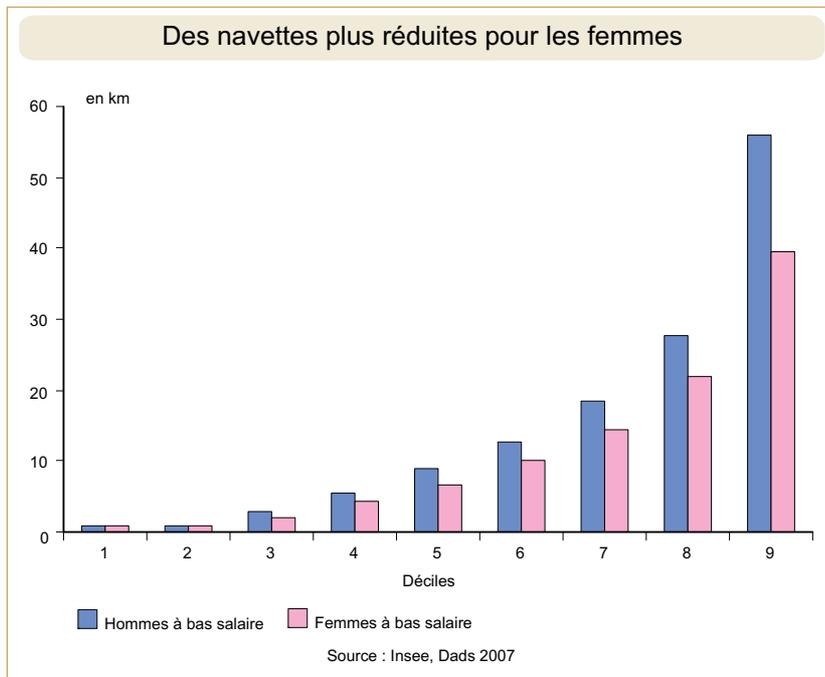
Un autre élément confirme cette prédilection pour la proximité : 30% des femmes percevant un bas salaire travaillent dans leur commune de résidence. C'est 14 points de plus que pour les hommes percevant un bas salaire mais également 17 points de plus que pour les femmes rémunérées au-delà des bas salaires. De plus, parmi les salariés à bas salaire, ceux effectuant les longs trajets sont mieux rémunérés que ceux effectuant des trajets plus

réduits. Ils sont aussi plus souvent en CDD.

### Bas salaires et navettes domicile-travail réduites

Le fait que de nombreux individus perçoivent des bas salaires et le fait

qu'ils réalisent des navettes quotidiennes réduites ne sont pas indépendants. En effet, un poste à bas salaire dissuade des candidats géographiquement éloignés, du fait que les coûts associés à une longue navette affectent la rentabilité globale de ce poste. Quant à la con-



### Femmes : des salaires horaires moindres, surtout en CDI

Taux de salaire horaire (%)	De 0,8 à moins de 1 fois le SMIC	De 1 à moins de 1,2 fois le SMIC	De 1,2 à moins de 2 fois le SMIC
Femme	11,3	52,1	36,6
Homme	9,3	36,2	54,5
<b>Ensemble</b>	<b>10,7</b>	<b>47,2</b>	<b>42,1</b>

Champ : salariés en CDI  
Source : Insee, Dads 2007

trainte de faire des navettes réduites, elle restreint l'espace de recherche d'emploi et l'accès à des postes à salaire élevé mais trop éloignés. Les individus qui ont cette contrainte subissent également la concurrence de ceux qui leur sont éloignés et qui viennent chercher un salaire élevé.

En l'occurrence, du fait d'un emploi du temps plus chargé par les responsabilités familiales, les femmes rencontrent des difficultés à effectuer de longues navettes domicile-travail. Cela a pour conséquence de générer plus fréquemment des bas salaires parmi les femmes. Tout particulièrement, le fait de résider dans une zone à forte fréquence de bas salaires dans les entreprises pénalisera davantage les femmes plus cantonnées géographiquement, les hommes trouvant plus nombreux un emploi hors de la zone. Il en résulte que l'on peut s'attendre à ce que la part des femmes dans la population salariée soit liée positivement au taux de bas salaires du territoire, tous deux mesurés au lieu de travail. Ce lien est effectivement observé au niveau des cantons.

## L'enjeu de la mobilité

Les analyses de l'écart salarial en défaveur des femmes permettent de dégager de nombreux enseignements. Ainsi, des analyses toutes choses égales par ailleurs ont pour objectif de décomposer l'écart salarial en deux composantes, l'une explicable par des facteurs structurels liés à l'individu (âge, niveau de diplôme, etc.) ou à l'emploi (secteur d'activité, taille d'entreprise, etc.), l'autre explicable par le seul genre et donc assimilable à de la discrimination salariale. Aussi fructueuses soient-elles, ces analyses ne doivent pas masquer que la composante structurelle résulte elle-même de mécanismes discriminatoires en amont.

Par ailleurs, les causalités des mécanismes économiques en jeu sont loin d'être univoques. Ainsi, si un emploi à bas salaire peut attirer davantage des femmes que des hommes du fait de moindres exigences et marges de manœuvre, il est aussi vraisemblable que l'arrivée

massive de femmes dans un métier ou dans un secteur pèse à la baisse sur les salaires.

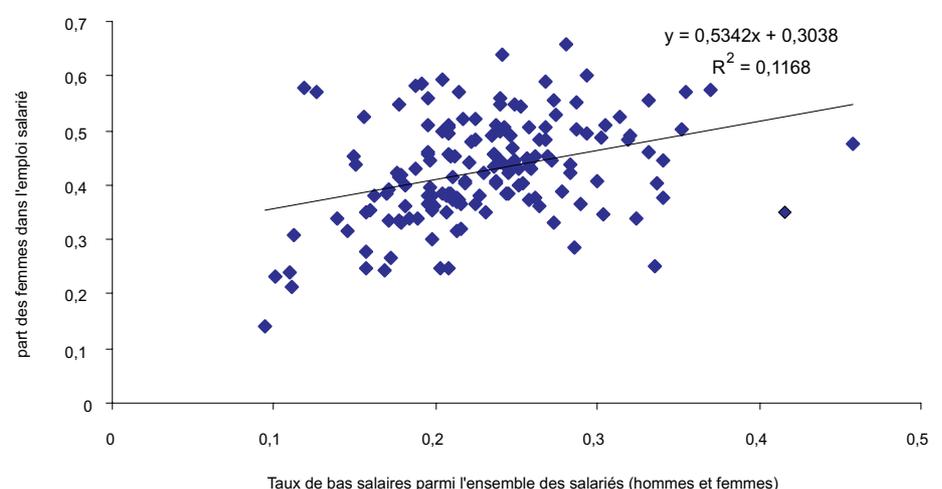
Dans cette étude, l'observation de la variabilité territoriale de l'indice de surexposition des femmes aux bas salaires et des liens entre la longueur des navettes et le niveau des salaires met en lumière l'enjeu de la mobilité. Il en ressort qu'une réduction des contraintes pesant sur l'emploi du temps des femmes et des possibilités accrues de mobilité constitueraient vraisemblablement un levier important de réduction de l'écart salarial en leur défaveur.

■ Chantal COCHER

■ Gérard MOREAU

### Une liaison apparemment significative entre bas salaires et part des femmes

*Liaison entre la part des bas salaires et la proportion de femmes dans l'emploi au lieu de travail*



Note de lecture : Chaque point représente un canton. Il est repéré en abscisse par le taux de bas salaires dans les entreprises locales et en ordonnée par la part des femmes parmi les salariés de ces mêmes entreprises.

Source : Insee, Dads 2007

## Savoir plus :

- Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, Brigitte GRÉSY, Inspection générale des affaires sociales - Juillet 2009

- Un panorama des bas salaires et de la qualité de l'emploi peu qualifié en France, Philippe ASKÉNAZY, Ève CAROLI, Jérôme GAUTIÉ, École d'Économie de Paris, Working Paper N° 2009-25 - Juillet 2009

- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Lorraine, GIP Lorraine - Septembre 2009

- Les bas salaires : du travail précaire et du temps partiel, Insee Réunion, Économie de la Réunion N° 134 - Avril 2009

### Sites internet :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

### Insee

#### Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

[www.insee.fr/lorraine](http://www.insee.fr/lorraine)

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS  
Directeur régional de l'Insee

#### COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA  
Gérard MOREAU

#### RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

#### RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

#### RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD  
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2010

## Localisation des bas salaires : lieu de résidence versus lieu d'emploi

Les salariés, et notamment ceux à bas salaire, peuvent être localisés tant à leur lieu de résidence qu'à leur lieu d'emploi. Ces lieux sont disjoints du fait des navettes domicile-travail quotidiennes des actifs occupés.

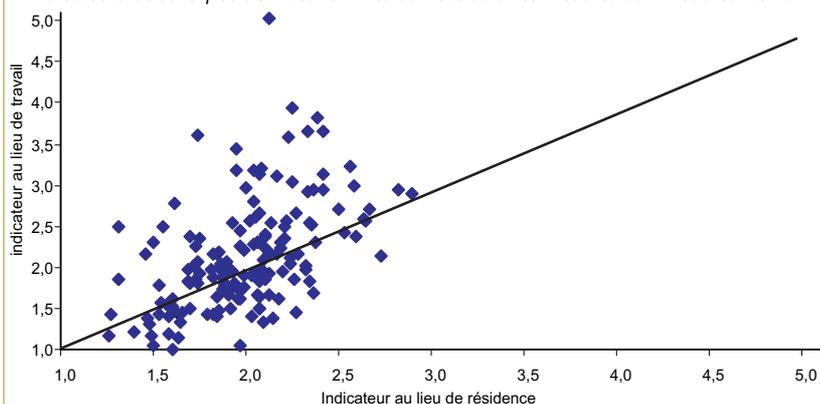
L'éventuelle concentration résidentielle territoriale des salariés à bas salaire peut s'expliquer par des mécanismes résidentiels déterminés par les marchés du logement. En effet, du fait de prix des logements abordables, tel territoire concentrera davantage de familles de telles catégories sociales et de tels revenus. Dans cette géographie, le taux de bas salaires parmi les salariés peut donc connaître une variabilité marquée d'un territoire résidentiel à l'autre. En revanche, le différentiel d'exposition aux bas salaires entre femmes et hommes, mesuré par le ratio (taux de bas salaires parmi les femmes salariées/taux de bas salaires parmi les hommes salariés), serait logiquement un peu plus homogène du fait de l'homogamie sociale, c'est-à-dire de la proximité des conjoints en termes de niveau de formation initiale. Quant aux hommes et femmes célibataires, des différences de préférences peuvent faire diverger les choix résidentiels des uns et des unes, et accroître la dispersion territoriale de l'indicateur de surexposition des femmes aux bas salaires mesuré au lieu de résidence.

L'éventuelle concentration territoriale des salariés à bas salaire au lieu de travail relève quant à elle de logiques économiques de localisation des entreprises. En fonction du secteur d'activité, les entreprises hiérarchisent des critères tels que la disposition du foncier, l'accessibilité aux grands réseaux de transport, une fiscalité locale favorable, une main-d'œuvre et des compétences disponibles, etc. Or, chaque secteur d'activité a des spécificités en termes de structure hiérarchique, de mixité d'emploi, et au croisement de positionnement relatif des salariés féminins et masculins dans l'organisation. Par exemple, alors qu'une coprésence de femmes cadres et d'hommes ouvriers peut être observable dans le BTP, le commerce favorisera davantage une association d'hommes cadres et de femmes employées. Dès lors, la présence marquée d'un secteur dans une zone d'emploi aura une influence sur le niveau de surexposition des femmes aux bas salaires à l'intérieur de ce territoire. Il résulte de ces éléments que l'on peut s'attendre à ce que la dispersion territoriale de l'indicateur de surexposition des femmes aux bas salaires soit plus élevée en localisant les salariés au lieu de travail plutôt qu'au lieu de résidence.

Effectivement, cette dispersion au lieu de travail est deux fois plus élevée au niveau des cantons. Pour certains, Homécourt et Dieulouard en Meurthe-et-Moselle, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain en Meuse, Châtenois, Épinal-Est et Saint-Dié-des-Vosges-Ouest dans les Vosges, l'indicateur est supérieur à 3,5. C'est imputable avant tout à un faible taux de bas salaires parmi les hommes. Au lieu de résidence, l'indicateur atteint le niveau le plus élevé, environ 3, à Fénétrange. Globalement, une corrélation positive entre les deux indicateurs apparaît logiquement du fait que de nombreux salariés travaillent dans le canton où ils vivent, avec pour conséquence de superposer lieu de travail et lieu de résidence.

## Surexposition plus dispersée au lieu de travail

Indicateurs de surexposition des femmes aux bas salaires mesurés au niveau cantonal



**Note de lecture :** Chaque point représente un canton lorrain. Le positionnement du nuage de points au-dessus de la première diagonale montre la dispersion plus élevée vers le haut de l'indicateur au lieu de travail.

Source : Insee, Dads 2007